

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

Métropole de Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **35**

Séance du 7 février 2024

Liste des délibérations publiée le 15 février 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} février 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

14

**Délibération modifiant
et arrêtant le tableau
des effectifs et des emplois**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, BARRIER, PONS, FUSARI (pouvoir à Mme GUERINOT jusqu'au rapport n° 5), FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ (pouvoir à Mme LATHUILIÈRE à partir du rapport n° 13), MIHOUBI, KOWALSKI, GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres absents excusés : Mme MOUSSA (pouvoir à Mme BAZAILLE), M. JACOLIN (pouvoir à M. CAUCHE).

Madame ASTRE, Conseillère municipale déléguée état-civil et ressources humaines, explique que le conseil municipal est régulièrement amené à approuver des modifications du tableau des effectifs, que ce soit en suppression, création ou transformation de postes.

Il est nécessaire de préciser que le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 qui fixe la liste des pièces justificatives à produire auprès des comptables publics pour les dépenses des collectivités territoriales, dispose que, lors du premier paiement d'un agent, l'acte d'engagement mentionne la référence à la délibération créant l'emploi.

Dans un souci de transparence, le tableau des effectifs est, dans le cadre de ce conseil municipal, assorti d'un tableau des emplois qui mentionne la ventilation des effectifs par directions, services, filières, cadres d'emplois, grades, temps de travail et statut. Ce tableau est le reflet de ce que l'organe délibérant de la collectivité autorise comme emplois dans chaque direction et services. Il a l'intérêt de donner la réalité des emplois par direction, services et même équipements. Par exemple les effectifs du service scolaire sont déclinés par écoles, idem pour le service des sports où ils sont déclinés par sites.

Après consultation du Conseil social territorial (CST) en date du 24 janvier 2024 , il est proposé de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Dans le cadre de recrutements en cours :

- Création d'un poste de Directeur des Services Techniques, emploi fonctionnel.

CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2023:

Créations de postes, dans le cadre de recrutement en cours

- 1 poste d'adjoint technique territorial

CONSEIL MUNICIPAL du 25 mai 2023

Dans le cadre d'une création de poste

- 1 poste de gardien brigadier
- 1 poste de DGA

Dans le cadre de recrutement en cours

- 1 Poste d'assistant de conservation du patrimoine de 1ère classe

Dans le cadre de nomination suite à réussite à examen professionnel

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe

Dans le cadre des avancements de grade

- 3 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe
- 1 poste de technicien principal de 1ère classe
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe
- 2 postes d'atsem principal de 1ère classe
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe

DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 juillet 2023

Dans le cadre de recrutement en cours

- 1 poste d'ingénieur territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet

Dans le cadre de la modification du temps de travail

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 18h15/35h
- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet
- 1 poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet de 8/20h
- 1 poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet de 16/20h
- 1 poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet de 3/20h

Dans le cadre de réussite de concours :

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet

DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 octobre 2023

Dans le cadre de recrutement en cours

- 1 poste de rédacteur

Dans le cadre de la modification du temps de travail

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 21h
- 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe à temps complet de 20h
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Dans le cadre de réussite à un examen professionnel :

- 1 poste d'attaché territorial principal à temps complet

Dans le cadre de promotion interne :

- 1 poste de chef de service de police municipale
- 1 poste d'ingénieur
- 1 poste d'agent de maîtrise

DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 décembre 2023

Dans le cadre d'une création de poste

- 1 poste d'attaché territorial

S'ajoute à ces créations l'ouverture de 2 emplois permanents d'éducateur territorial des activités physiques et sportives ouvert aux contractuels, en vertu de l'article L 332-8-2 ° du code général de la fonction publique en vue de CDIisation.

La création de ces postes nécessite une fois l'an de supprimer les postes pré existant, ces derniers étant devenus vacants et de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs.

- 6 postes adjoint technique
- 1 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 poste d'assistant de conservation
- 3 postes d'adjoints administratif de 2ème classe 2 postes de rédacteur
- 1 poste de technicien principal de 2ème classe
- 3 ETAPS principal de 2ème classe
- 2 postes d'attaché
- 3 postes d'assistant territorial d'enseignement artistique
- 2 postes d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1ère classe
- 1 poste de DGA
- 1 poste d'ingénieur Principal
- 1 poste d'ingénieur

Ce tableau des emplois n'est pas présenté à chaque modification du tableau des effectifs mais présenté une fois par an, au Conseil social territorial, en principe du mois de janvier, avant d'être présenté au conseil municipal du mois de février, séances au cours desquelles les effectifs sont mis à jour .

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER les tableaux des effectifs et des emplois de la ville de Sainte Foy-Lès-Lyon tels que proposés dans la présente délibération et ses deux annexes,

- ABROGER les délibérations antérieures portant création des effectifs permanents et non permanents de la Ville,

Les crédits budgétaires correspondants sont inscrits aux articles 64111/64131 et suivants.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les tableaux des effectifs et des emplois de la ville de
Sainte Foy-lès-Lyon tels que proposés dans la présente délibération et ses deux
annexes,

- ABROGE les délibérations antérieures portant création des effectifs permanents et
non permanents de la Ville.

Les crédits budgétaires correspondants sont inscrits aux articles 64111/64131 et suivants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : 2 tableaux des effectifs et des emplois

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI